19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11 No de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 Nº d'enregistrement national :

97 08721

2 765 991

51) Int Cl6: G 08 G 1/095

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

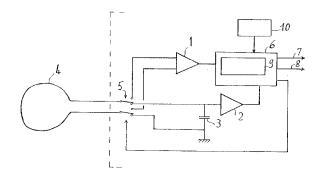
- 22 Date de dépôt : 09.07.97.
- ③O Priorité :

71) Demandeur(s): SAGEM SOCIETE ANONYME — FR.

- Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.01.99 Bulletin 99/02.
- 66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- (60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- Inventeur(s): LIENHARD MICHEL et VANHOVE PAUL.
- 73 Titulaire(s):
- Mandataire(s): CABINET BLOCH.

64 EQUIPEMENT DE COMMANDE DE FEUX DE SIGNALISATION ROUTIERE AVEC CONTROLE PAR VEHICULE PRIORITAIRE.

L'équipement de commande de feux de signalisation routière comporte une boucle (4) de détection de véhicule, un détecteur (2, 3) de variation de l'inductance de la boucle (4) et un récepteur (1) de signaux induits dans une boucle (4) par un émetteur d'un véhicule prioritaire, le détecteur (2, 3) et le récepteur (1) étant agencés pour être reliés à ladite même boucle (4).



FR 2 765 991 - A1



Equipement de commande de feux de signalisation routière avec contrôle par véhicule prioritaire.

Les carrefours des voies de circulation automobile qui comportent des feux tricolores réglant la circulation sont souvent équipés de détecteurs de véhicules, afin d'adapter le cycle des feux aux trafics des diverses voies. Les détecteurs ici considérés comportent une boucle inductive, noyée dans le revêtement de la chaussée, qui est reliée à un oscillateur. Toute masse métallique, magnétique, passant sur la boucle en modifie l'inductance et provoque une dérive de la fréquence de l'oscillateur.

10

15

20

25

30

35

Par ailleurs, hormis cette exploitation évolutive avec le trafic, on souhaite que des véhicules prioritaires puissent télécommander ou télécontrôler le cycle des feux.

Jusqu'à maintenant, on a doublé la boucle de détection de masse magnétique par une autre boucle qui, à la différence de la première, est une antenne de réception de signaux spécifiques émis par un émetteur embarqué dans le véhicule prioritaire. Un récepteur spécifique de l'équipement de commande de l'allumage des feux en modifie alors le cycle.

Pour un équipement ne traitant que l'une des deux boucles possibles, l'adjonction de la seconde boucle se traduit par des travaux sur la chaussée, qui sont coûteux, et par du matériel d'équipement supplémentaire.

La présente invention vise à s'affranchir de ce surcoût.

A cet effet, l'invention concerne un équipement de commande de feux de signalisation routière comportant une boucle de détection de véhicule, un détecteur de variation de l'inductance de la boucle et un récepteur de signaux induits dans une boucle par un émetteur d'un véhicule prioritaire, équipement caractérisé par le fait que le

détecteur et le récepteur sont agencés pour être reliés à ladite même boucle.

Ainsi, un seul capteur suffit pour les deux dispositifs, détecteur et récepteur, si bien qu'on évite tous travaux de génie civil dans le cas où l'on ajoute un second dispositif, détecteur ou récepteur, à un équipement installé.

L'agencement du détecteur et du récepteur peut par exemple comporter une adaptation d'impédance d'entrée afin qu'ils ne se perturbent pas mutuellement.

15

35

Il peut encore, avantageusement, être prévu des moyens de commutation pour commuter une liaison de raccordement du capteur alternativement sur le détecteur et le récepteur.

De préférence, le détecteur et le récepteur comportent des moyens communs de traitement des signaux.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description détaillée suivante d'une forme de réalisation préférée de l'équipement de commande de feux de l'invention, en référence à la figure unique qui en est une représentation très schématique.

L'équipement, dont la partie électronique est représentée limitée par un cadre partiel en ligne pointillée, comporte deux voies de réception, avec respectivement un récepteur 1 de signaux de véhicule prioritaire et un récepteur 2 de détection de dérive de l'impédance d'un capteur magnétique, une boucle magnétique 4, commun aux deux récepteurs 1, 2.

Un circuit de commutation 5 est ici prévu pour commuter alternativement la boucle inductive 4 sur le récepteur 1 et le récepteur 2. Côté boucle 4, le récepteur 2 est relié à un condensateur d'entrée 3 pour former avec celui-ci un détecteur de variation de l'inductance L de la boucle 4, qui forme, avec le condensateur 3, un

circuit LC, à fréquence de résonance déterminée. Le circuit d'excitation du circuit LC n'a pas été représenté.

Un processeur commun 6 de traitement du signal, DSP, reçoit les signaux détectés par les récepteurs 1 et 2 pour respectivement y rechercher des signaux de fréquence déterminés provenant d'un émetteur, tel que transformateur à fuites, de véhicule prioritaire et pour mesurer ou au moins détecter une dérive de la fréquence d'accord du circuit LC 3, 4.

5

10

15

20

25

30

Le processeur 6, associé à une base de temps 10, échantillonne la boucle 4 à travers alternativement les récepteurs 1 et 2, par commande du commutateur 5, pour analyser les signaux de boucle, ici en temps partagé, et fournit à un contrôleur-séquenceur, non représenté, de commande de feux, par des liaisons de sortie 7 et 8, des signaux respectifs de détection de véhicule prioritaire et de détection de tout véhicule.

Il aurait pu être prévu de relier en permanence, en parallèle ou même en série, les deux récepteurs 1 et 2 - 3 à la boucle 4. Dans tous les cas, on choisit une fréquence d'oscillation LC (3, 4) nettement différente de celle des signaux de priorité (1), afin de pouvoir séparer les signaux reçus par deux filtres d'aiguillage passe-bande en parallèle, à haute impédance hors de leur bande spécifique. Dans le cas d'un montage en série des deux détecteurs 1, 2 - 3, les filtres en série devront alors présenter une faible impédance hors-bande pour éviter d'atténuer le signal de l'autre détecteur 1, 2 - 3.

Dans ce cas aussi, le processeur 6 peut fonctionner en temps partagé pour échantillonner cycliquement la sortie des filtres. La reconnaissance de la fréquence des signaux sur les deux voies peut s'effectuer par un banc de filtres 9, de préférence numériques et intégrés au processeur 6.

Il aurait encore pu être prévu de ne pas séparer physiquement les signaux des deux voies 1, 2 - 3 et d'appliquer le signal composite

provenant de la boucle 4 à un banc de filtres 9 correspondant aux gammes de fréquences respectives des deux voies (1, 2 - 3).

Il peut en particulier être prévu, dans les émetteurs de priorité, une émission de signaux de priorité divers sur plusieurs fréquences porteuses avec modulation de fréquence ou de phase.

Le processeur DSP 6, relié aux deux voies, peut ainsi effectuer toutes les tâches de filtrage, le ou les détecteurs (1 et 2) n'ayant qu'un rôle annexe d'amplification, si nécessaire, et de numérisation si le DSP 6 ne comporte pas de convertisseur analogique/numérique. De ce fait, le coût et le volume de l'équipement reste pratiquement indépendant du nombre de voies de détection, seul le logiciel étant complété selon les besoins.

10

15

20

En variante, la détection de masse métallique peut être effectuée par détection de la variation d'amplitude du signal d'oscillation du circuit résonnant 3, 4. Le circuit LC 3, 4 peut être excité à fréquence fixe et on détecte les variations d'amplitude à ses bornes liées à la variation d'impédance de la boucle 4. De préférence, pour une sensibilité optimale, on excite à la fréquence de résonance et on détecte toute diminution de l'amplitude du signal de résonance, qui varie en fonction de la sélectivité du circuit résonnant.

REVENDICATIONS

5

10

20

25

30

- 1.- Equipement de commande de feux de signalisation routière comportant une boucle (4) de détection de véhicule, un détecteur (2, 3) de variation de l'inductance de la boucle (4) et un récepteur (1) de signaux induits dans une boucle (4) par un émetteur d'un véhicule prioritaire, équipement caractérisé par le fait que le détecteur (2, 3) et le récepteur (1) sont agencés pour être reliés à ladite même boucle (4).
- 2.- Equipement selon la revendication 1, dans lequel le détecteur (2,3) et le récepteur (1) comportent des moyens communs (6) de traitement des signaux.
- 3.- Equipement selon la revendication 2, dans lequel les moyens de traitement (6) fonctionnent en temps partagé.
 - 4.- Equipement selon l'une des revendications 2 et 3, dans lequel les moyens de traitement comportent un processeur (6) de traitement du signal (DSP).
 - 5.- Equipement selon l'une des revendications 2 à 4, dans lequel les moyens de traitement (6) comportent un banc de filtres numériques (9).
 - 6.- Equipement selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel il est prévu des moyens de commutation (5) pour commuter une liaison de raccordement du capteur (4) alternativement sur le détecteur (2-3) et le récepteur (1).

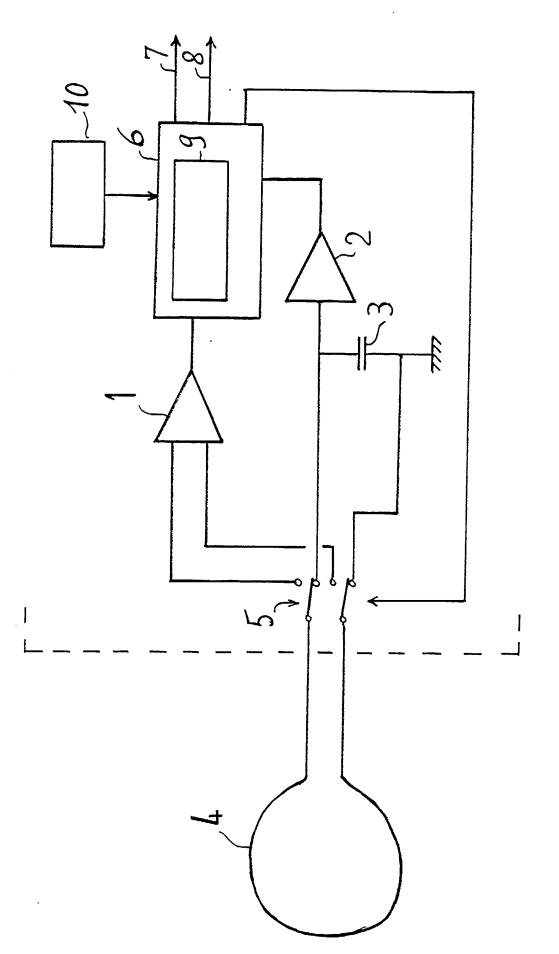


FIGURE UNIQUE

INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE

N° d'enregistrement national

de la PROPRIETE INDUSTRIELLE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 545414 FR 9708721

	Citation du document avec indication, en car	E PERTINENTS s de besoin.	de la demande examinée	
Catégorie	des parties pertinentes	ac society	GAGIIIIIGG	
X	DE 15 38 539 A (GESPO KG) * le document en entier *	22 janvier 1970	1	
X	DE 15 48 160 A (GESPO KG) * le document en entier *		1	
X	FR 1 548 669 A (SILEC) 6 (* le document en entier *	décembre 1968	1	
Α	US 4 296 400 A (BECKER FR	IEDBERT ET AL)		
A	US 3 693 144 A (FRIEDMAN I	MILTON)		
Α	DE 31 35 774 A (ROHLFING I	MICHAEL)		
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
				G08G
				- Francisco to us
	Date	e d'achèvement de la recherche 23 mars 1998	Cre	echet, P
X:pa Y:pa	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES rticulièrement pertinent à lui seul rticulièrement pertinent en combinaison avec un re document de la même catégorie rtinent à l'encontre d'au moins une revendication	à la date de dép de dépôt ou qu'i D : cité dans la den L : cité pour d'autre	evet bénéficiant c ôt et qui n'a été p à une date postéri nande s raisons	l'une date anterieure ublié qu'à cette date